



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

21151891

Réservé
au
Moniteur
belge20 DEC. 2021
Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0466.396.289

Nom

(en entier) : ROVI-ESTATE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Route de Fosses 50 boîte 1, 6250 Presles, Belgique

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats des administrateursROVI-ESTATE S.A.
Route de Fosses 50/1
6250 AISEAU-PRESLES**PROCES-VERBAL DEL'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2021**

Le 15 décembre 2021, à 18 heures, s'est tenue au siège de la société, une assemblée générale extraordinaire des associés.

Sont présents les actionnaires suivants :

- Monsieur Michel HAUZEUR, possédant 43 parts sociales.
- Madame Jacqueline HAGON, possédant 9 parts sociales,
- Monsieur Philippe HAUZEUR, possédant 24 parts sociales.
- Monsieur Bernard HAUZEUR, possédant 24 parts sociales.

Tous les actionnaires sont présents, soit au total 100 parts représentant l'entièreté du capital.

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement des mandats.

Tous les associés ont eu connaissance de l'ordre du jour et ont été d'accord de se réunir pour en délibérer, qu'ils sont tous présents, possédant ensemble la totalité des parts sociales existantes de sorte que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée pour statuer sur son ordre du jour.

Résolution.

- Renouvellement des mandats :
 - o Monsieur Michel HAUZEUR, administrateur-délégué ;
 - o Monsieur Philippe HAUZEUR, administrateur ;
 - o Monsieur Bernard HAUZEUR, administrateur ;
 - o Jacqueline HAGON, administrateur

Il est convenu à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs à titre rétroactif au 2

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



octobre 2017 et ce pour une durée de 6 ans.

Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2023 approuvant les comptes au 30/06/2023.

Michel HAUZEUR
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Votet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).